MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE

ORDO

Pour réciter l'Office divin et pour l'Eucharistie



ANNÉE 2022-23

Publié à la Maison générale, à Rome, sous l'autorité du **P. LUIS IGNACIO ROIS ALONSO, OMI**, Supérieur général

CÉLÉBRATIONS PROPRES AUX OBLATS

3 décembre 2022 : 27^{ème} anniversaire de la canonisation de St. Eugène de Mazenod.

6 décembre 2022 : enlèvement du Serviteur de Dieu P. Ludwik Wrodarczyk, suivi de son *dies natalis* (1907-1943).

8 décembre 2022 : Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie, Titulaire et Patronne principale de la Congrégation. Solennité. Tout comme dans le Missel et la Liturgie des Heures. Acte de Consécration à Marie Immaculée.

16 décembre 2022 : Bienheureux Martyrs Oblats du Laos. Bienheureux Joseph Thao Tien et ses compagnons. Mémoire facultative.

21 janvier 2023 : *Dies natalis* du Serviteur de Dieu Sc. Alfons Mańka (1917-1941).

25 janvier 2023 : Fête de la conversion de saint Paul. 207^{ème} anniversaire de la fondation de la Congrégation.

26 janvier 2023 : *Dies natalis* du Serviteur de Dieu P. Bastiampillai Anthonipillai Thomas (1886-1964).

17 février 2023 : 197ème anniversaire de l'approbation des Constitutions et Règles de notre Congrégation. Solennité. Messe d'action de grâce pour la vocation oblate. Tous les Oblats prêtres célèbrent pour la Congrégation. Renouvellement des vœux. Acte de consécration à Marie Immaculée.

19 mars 2023 : Solennité de St Joseph, protecteur de la Congrégation et patron des Oblats Frères.

6 avril 2023 : Jeudi Saint. Premiers vœux du Fondateur et du Père Tempier, le Jeudi Saint, 11 avril 1816, à Aix-en-Provence.

7 avril 2023 : Vendredi Saint. « Conversion » du Fondateur, très probablement le 27 mars 1807.

20 mai 2023 : *Dies natalis* du Vénérable P. Charles Dominique Albini (1790-1839).

21 mai 2023 : Saint Eugène de Mazenod, Évêque et Fondateur de notre Congrégation. Solennité. Messe propre. Blanc. *Gloria* et *Credo*, Préface propre. Liturgie des Heures : suivre le rituel des solennités, comme

indiqué dans le Propre des Oblats et le Commun des Pasteurs. 1ères vêpres, *Te Deum*. Petites Heures : antienne propre, psaumes graduels. Complies du dimanche. Là où la célébration liturgique de la solennité de l'Ascension du Seigneur est prescrite ce jour-là, la solennité de saint Eugène de Mazenod sera célébrée le 22 mai (sans les premières vêpres).

22-29 mai 2023 : Temps de prière et d'animation pour les **vocations oblates**.

28 mai 2023 : Pentecôte. La venue du Saint-Esprit sur Marie et les Apôtres à Jérusalem rappelle aux Oblats la place que le Fondateur donnait à l'action de l'Esprit Saint dans sa propre vie.

3 juin 2023 : Dies natalis du Vénérable Mgr. Vital Grandin (1829-1902).

12 juin 2023 : Bienheureux Joseph Cebula, martyr. Mémoire facultative.

19 juin 2023 : Solennité du Sacré Cœur. La dévotion oblate au Sacré Cœur a été renforcée par la décision du Chapitre général de 1873, de consacrer la Congrégation au Sacré Cœur de Jésus.

21 juin 2023 : *Dies natalis* du Serviteur de Dieu Mgr. Piet Jacobus Shaw «Pa'i Puku» (1925-1984).

10 juillet 2023 : Dies natalis du Vénérable Fr. Antoni Kowalczyk (1866-1947).

15 août 2023 : Solennité de l'Assomption. Le 15 août 1822, le Fondateur a béni une statue de Marie Immaculée. Cette statue lui apparut comme vivante pendant quelques instants. Visiblement, elle l'approuvait, lui et sa Congrégation. Cette statue se trouve maintenant dans la grande chapelle de la Maison générale, à Rome, et est désignée comme « la Madone oblate ».

1^{er} octobre 2023 : Mémoire de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus. À l'initiative du Vénérable M^{gr} Ovide Charlebois, OMI, en 1927, le pape Pie XI proclame sainte Thérèse patronne principale de tous les missionnaires.

22 octobre 2023 : Dimanche des Missions. Depuis 1926, l'Église célèbre le Dimanche des Missions. La prière et la prédication de ce jour doivent aider tous les fidèles du Christ à reconnaître la nature missionnaire de l'Église.

29 octobre 2023 : *Dies natalis* du Serviteur de Dieu Card. Thomas Benjamin Cooray (1901-1988).

 $1^{\rm er}$ novembre 2023 : Solennité de Tous les Saints. Les Oblats se rappellent que le $1^{\rm er}$ novembre 1818, les Missionnaires de Provence ont prononcé les vœux pour la première fois.

3 novembre 2023 (ou un jour suivant) : Messe communautaire pour les Oblats défunts.

12 novembre 2023 (ou un autre jour) : Dédicace de nos églises et oratoires. L'anniversaire de la Dédicace (si l'église ou l'oratoire sont consacrés) est célébré soit le jour anniversaire exact, soit le jour prévu dans le calendrier particulier des Oblats (12 novembre, dédicace de l'église de la Maison générale), soit un jour prévu au calendrier de l'Église particulière pour célébrer la dédicace de toutes les églises sur le territoire. Solennité. Tout au Commun de la Dédicace. 1ères Vêpres, Gloria et Credo. Petites Heures : antienne propre, psaumes graduels.

20 novembre 2023 : *Dies natalis* du Vénérable Mgr. Ovide Charlebois (1862-1933).

28 novembre 2023 : Bienheureux martyrs Oblats d'Espagne. Bienheureux Francisco Esteban Lacal et compagnons. Mémoire facultative.

29 novembre 2023 : *Dies natalis* du Serviteur de Dieu P. Victor Lelièvre (1876-1956).

Le jour de la célébration de la solennité de saint Eugène de Mazenod en 2023 a été choisi en accord avec la Lettre apostolique *Mysterii Paschalis*, 69).

Cette année, il ne sera pas possible de célébrer la mémoire facultative du bienheureux Joseph Gérard (29 mai : Mémoire obligatoire de Sainte Marie, Mère de l'Église).

Pour favoriser le bien pastoral des fidèles, les **Solennités** qui tombent pendant la semaine au temps ordinaire peuvent être célébrées le dimanche précédent ou suivant (voir les *Normes universelles de l'Année liturgique et du Calendrier*, 58).

Pendant l'année, il est possible de célébrer des **Messes Votives** (y compris de l'Immaculée Conception) et des **Messes pour des besoins particuliers** ou **pour diverses circonstances** (par ex. en action de grâces pour notre vocation). Voir les Nos 347, 355, 368-378, de l'*Instruction générale au Missel Romain*. Par contre, les messes des bienheureux, même votives, ne sont pas permises en dehors des jours indiqués ci-dessus.